



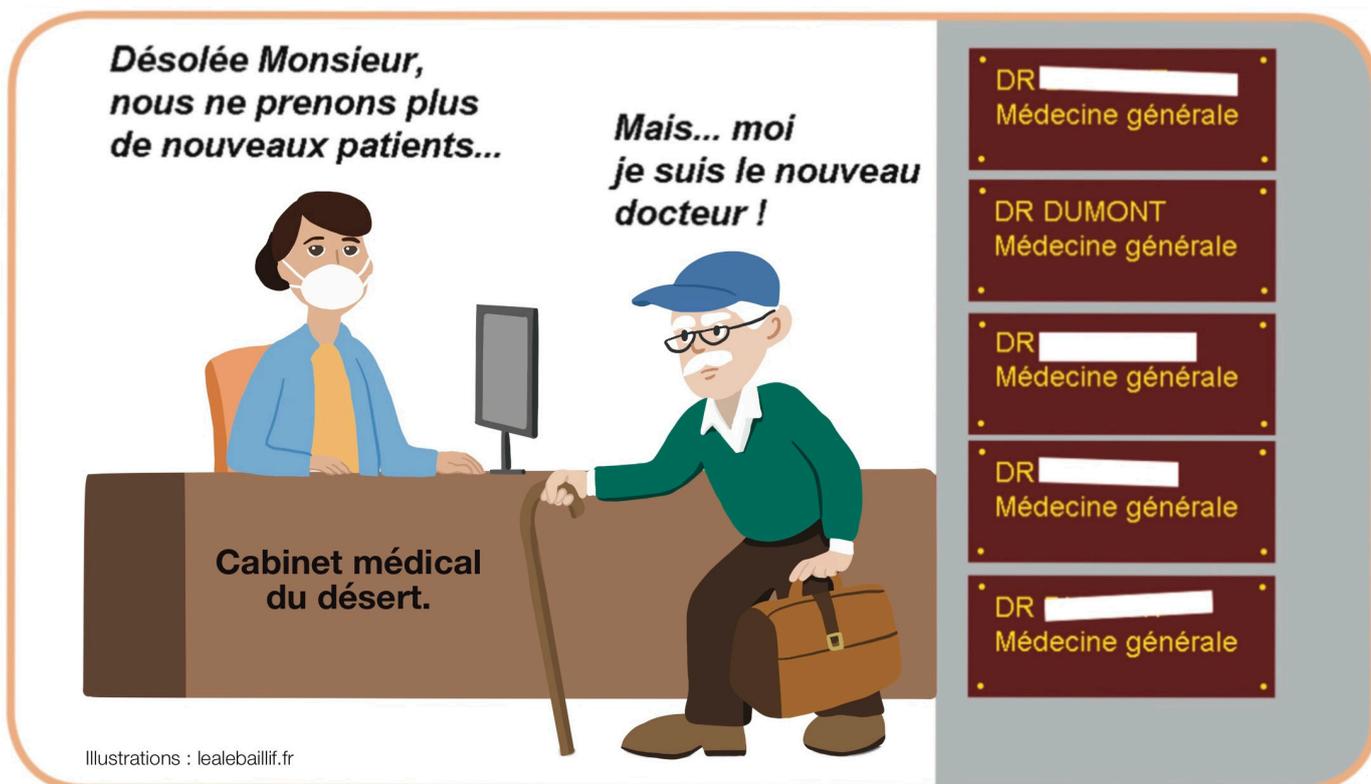
UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS

Le Consommateur du 95

N° 174 - 1 €
3^e Trimestre 2024
ISSN 0292-1146

Association locale UFC Que-Choisir de la Vallée de Montmorency

Page 2. HISTOVEC. Au service des acheteurs de véhicules d'occasion.



SOMMAIRE

- **Éditorial**
Déserts médicaux.
- **Informations, prises de position**
 - HISTOVEC. Un outil au service des acheteurs de véhicules d'occasion
 - Manger bio ou local ?
 - « Comme j'aime »... c'est pas cher ?
 - ONEY soit qui mal y pense...
 - Vol de voiture. Attention au « vol à la souris » !

Chers lecteurs,
nos anciens bulletins sont consultables sur notre site
Internet <https://www.ufc-ul.org>
à la rubrique « Nos bulletins »

Déserts médicaux

Dans notre région, il semble de plus en plus difficile d'obtenir un rendez-vous médical sans être un patient régulier, qu'il s'agisse d'un généraliste ou d'un spécialiste.

Trois adhérents ont signalé ce problème, ce qui soulève la question de savoir s'il s'agit d'un phénomène ponctuel ou d'une difficulté plus généralisée.

Nous invitons ceux confrontés à cette situation à partager leur expérience, en respectant l'anonymat des praticiens concernés, afin d'évaluer l'ampleur du problème. D'avance merci.

Notre adresse courriel :
contact@montmorency.ufcquechoisir.fr

HISTOVEC. Un outil au service des acheteurs de véhicules d'occasion.

Courant 2020 M.H. décide d'acheter un véhicule d'occasion.

Soucieux de bénéficier d'un maximum de garanties, il prend soin de s'adresser à un concessionnaire MERCEDES et porte son choix sur une AUDI.

Trois ans plus tard, désireux de la remplacer, il se rend chez un concessionnaire automobile plus proche de son domicile auprès duquel il trouve un modèle correspondant à ses attentes, après quoi une discussion s'engage au sujet du prix de reprise de l'Audi. C'est alors qu'il a la stupeur d'apprendre de son interlocuteur, après qu'il a consulté un fichier, qu'il ne peut la racheter car le véhicule est soumis à une procédure VGE!

De quoi s'agit-il ?

VGE est l'acronyme de « VEHICULE GRAVEMENT ACCIDENTE ». Comme son nom l'indique, la procédure est déclenchée lorsqu'un véhicule a subi des dommages d'une telle gravité qu'ils compromettent sa sécurité. L'initiative en revient aux forces de l'ordre ainsi qu'à l'expert désigné par l'assureur. Cet expert avertit la préfecture et le ministère de l'Intérieur notifie au propriétaire 2 mesures :

- L'interdiction de circuler,
- L'opposition au transfert du certificat d'immatriculation (carte grise).

S'il n'envisage pas de réparation la seule possibilité qui s'offre alors au propriétaire est la vente à un

professionnel de l'automobile pour destruction récupération de pièces détachées ou réparation. Dans le cas contraire l'expertise se déroule dans un cadre très strict en plusieurs étapes donnant lieu à autant de visites de l'expert, après démontage, pendant les réparations et après réparations !

Ce n'est qu'à l'issue de cette dernière visite, et après avoir effectué divers contrôles, que l'expert rédige un rapport attestant du suivi de ces différentes phases et certifiant que le véhicule peut être remis en circulation, ce qui clôt la procédure VGE.

C'est alors seulement que les restrictions administratives sont levées.

Pour M.H. c'est donc la douche froide. Il prend alors conscience de la situation embarrassante dans laquelle il se trouve placé puisqu'il réalise que c'est en toute illégalité qu'il circule depuis 3 ans avec un véhicule qu'il ne peut non plus vendre !

En pareil cas, il aurait été possible de faire annuler la vente et se faire rembourser le prix d'achat mais ce résultat n'aurait sans doute pu être obtenu qu'à l'issue d'une longue procédure judiciaire incompatible avec les nécessités du moment.

Sa première démarche est donc de se tourner vers son vendeur. Celui-ci prétend tout ignorer de la situation mais accepte néanmoins la proposition de M.H. de reprendre son véhicule mais seulement s'il lui achète une voiture neuve.

M. H. s'y refuse, puis se tourne vers

son assureur de protection juridique ainsi que vers MERCEDES France. Ni l'un ni l'autre ne lui sont d'un quelconque secours.

C'est alors qu'il fait appel à notre association locale. Sur nos conseils, il effectue un signalement auprès de la DGCCRF (Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de de la Répression des Fraudes) démarche couronnée de succès puisque le professionnel concerné accepte finalement de reprendre sans contrepartie le véhicule de M.H. au prix Argus.

Comment se prémunir contre de telles arnaques ?

Avec le rapport HISTOVEC !

Il s'agit d'une plateforme gouvernementale destinée à favoriser la transparence dans les transactions relatives aux véhicules d'occasion. Elle reprend tout l'historique d'un véhicule : date de mise en circulation, changements de propriétaires, sinistres à réparations contrôlées, situation administrative (gage, opposition, signalé volé, etc.). Sa consultation est gratuite. Le vendeur dispose ainsi d'un outil apte à faciliter la transaction et l'acheteur pourra demander à son vendeur, particulier ou professionnel, de lui communiquer les données concernant le véhicule qu'il s'apprête à acheter. ■

Thierry DU BLED

*

Consulter

<https://histovec.interieur.gouv.fr>

Manger bio ou local ?

Dans une démarche de consommation écoresponsable, le choix entre consommer bio ou local peut sembler difficile. Les deux approches, bien que complémentaires, diffèrent. Les produits biologiques, sans pesticides ni OGM, sont bénéfiques pour la santé et la biodiversité. Cependant, ils ne sont pas toujours locaux, **et les normes bio varient selon les pays**. Quant aux produits locaux, ils soutiennent l'économie régionale, réduisent le transport et, cueillis à maturité, sont souvent plus savoureux.

Le bilan carbone d'un produit dépend surtout de son mode de production, moins de son transport. Pour concilier ces démarches, il est judicieux d'opter pour des produits de saison, bio et locaux lorsque c'est possible, afin de minimiser l'impact environnemental. Le choix entre bio et local n'est donc pas une opposition, mais un équilibre entre santé, environnement et soutien aux producteurs. ■

Jacqueline DARGNAT

Soldes

SAMSUNG

TV OLED
TQ55S92C OLED 140 cm
7510357

~~849⁰⁰€~~

1 190⁰⁰€

Du 26/06/2024 au 23/07/2024

MODELE D'EXPOSITION

GARANTIE 2 ANS

8806094949087

Dont 12,00 €
D'éco-participation DEEE

*Prix le plus bas pratiqué sur darty.com dans les 30 jours qui précèdent le début de l'opération

**Soldes étranges
chez DARY !**

« Comme j'aime »... c'est pas cher ?

Dans la pub de « Comme j'aime », que l'on nous sert en permanence à longueur de journée, il est vanté que ce n'est pas cher... seulement au minimum 3,92 euros par repas !

En apparence, cela ne semble pas cher ! Mais en y regardant de plus près...

Par exemple : on vante de bonnes céréales... Seulement, les céréales sont versées dans du « bon » lait... qui lui n'est pas fourni !! **Donc... tout n'est pas pris en compte.**

Mais le hic est ailleurs ! 3,92 euros pas repas, sur la base de 4 repas journaliers (le goûter est inclus) soit 15,68 euros par jour. Et à condition de prendre les repas sur un engagement de 10 mois ! Soit, pour 10 mois, par exemple entre le 1er janvier 2024 et le 31 octobre 2024... 304 jours. Cela vous coûtera donc 4766,72 euros (en moyenne environ 477 euros par mois !!).

Selon un baromètre réalisé par Opinionway pour Sofinscope et publié en mars 2023 (référence site internet du Crédit Agricole), le budget nourriture moyen d'un français est de 272 euros par mois (pour une personne seule). 477 euros comparés à 272 euros... Ce n'est vraiment pas cher !?

Il ne faudrait peut-être pas « mettre le cerveau sur Off » comme le vante la même personne dans la pub !. ■

Pascal RISSEY

ONEY soit qui mal y pense...

Monsieur R. possède une carte bancaire à débit différé de la banque ONEY. Cette carte est liée à un compte bancaire d'une banque « historique », en l'occurrence... la Société Générale (SG).

Normalement, vers le 28 du mois, le compte de cette carte est arrêté par ONEY afin de déterminer le montant qui sera débité sur le compte bancaire, le premier ou le deuxième jour ouvré du mois suivant.

Sur l'espace personnel de ONEY, il est possible de suivre les achats qui ont été effectués avec la carte. Ce qui permet de savoir à peu près ce qu'il va être normalement débité.

Normalement... car lorsque ONEY fait l'arrêté de compte... durant quelques jours il n'est plus possible de voir les opérations effectuées dans le mois, ni le montant de l'arrêté de compte qui va être débité. C'est tout de même surprenant à un moment « critique », en fin de mois, où il est important de connaître sa situation de compte pour sa propre gestion.

Contactée une première fois par Monsieur R. ONEY se retranche derrière un soi-disant problème technique. Recontactée une deuxième fois en apportant des copies d'écran pour justifier le problème, ONEY justifie ce « trou noir » par : « *un délai de traitement informatique est nécessaire entre la date d'arrêté des comptes et la création du relevé de compte qui regroupe les opérations effectuées sur la période* ».

Il faut savoir que d'autres banques (carte PASS Carrefour par exemple) maintiennent l'affichage des achats pendant le calcul de l'arrêté de compte...

Donc au moins une solution technique existe pour ne pas laisser le client « dans le noir », mais cela ne semble pas être important pour ONEY.

On vous expliquera ensuite que l'intérêt du client est primordial... sans doute après l'intérêt de la banque. Mais en doutait-on ? ■

Pascal RISSEY

Vol de voiture. Attention au « vol à la souris » !

D'après le « Service statistique ministériel de la sécurité intérieure » (SSM-SI), entre juillet 2023 et juin 2024, en France, **142 600 véhicules ont été volés !**

Les voitures les plus volées sont bien sûr les plus récentes et, tout particulièrement, celles dont l'électronique commande, sans contact, les ouverture-fermeture des portes et le démarrage du moteur. Et pour ces dernières, l'une des méthodes utilisées par les voleurs est alors celle du « vol à la souris », nom faisant référence à la souris d'un ordinateur.

Par exemple, vous vous arrêtez sur une place de parking. Un malfaiteur muni d'un brouilleur d'ondes électroniques actionne ce dernier lorsque vous verrouillez vos portes. Ce brouilleur bloque alors le signal envoyé par votre clé à votre voiture et... les portes de cette dernière restent ouvertes ! Si vous partez sans rien vérifier, le voleur se fera alors un plaisir d'entrer dans votre véhicule et d'y voler ce qu'il veut, auto comprise car... une fois qu'il sera parvenu à y pénétrer il cherchera où est située la prise OBD. C'est une prise utilisée par les garagistes pour accéder à l'ordinateur de bord du véhicule afin d'effectuer des opérations de diagnostic et de contrôle. Le voleur, lui, pourra alors utiliser cette prise OBD pour pirater cet ordinateur de bord et faire démarrer le véhicule !

Malheureusement, le contrôle des portes bien fermées lorsque vous quittez votre véhicule n'est que la plus élémentaire des précautions à prendre car, pour ces types de véhicules bourrés d'électronique, les voleurs disposent d'autres moyens sophistiqués de « vol à la souris » ! Et l'un des conseils que l'on peut vous donner est de demander à votre concessionnaire auto quelles sont les meilleures protections contre le vol « électronique », de votre véhicule ! ■

Raymond CIMA

LE CONSOMMATEUR DU 95
est édité par
l'UFC-QUE-CHOISIR
de la Vallée de Montmorency

Association régie par la loi de 1901
Centre Culturel du Forum
95210 SAINT GRATIEN

Contacts

contact@montmorency.ufcquechoisir.fr
Site Internet : <https://www.ufc-ul.org>
Téléphone 07.71.71.09.73

Direction : M. RISSEY
Rédaction : M. CIMA
Trésorerie : Mme DARGNAT
Secrétariat : Mme HADDAK
Responsable litiges : M. DU BLEDD

Litiges et enquêtes :

Mme FAUBLADIER
Mme GANNE
Mme MAZER
M. PRUVOST

Dépôt légal à parution. Numéro tiré à 1000 exemplaires par nos soins.
Abonnement un an (4 numéros) : 4 €
Gratuit pour les adhérents à jour de cotisation.

Permanences

Hors vacances scolaires.

- à Saint Gratien les jeudis à 19h, au Centre Culturel du Forum (Place François Truffaut 95210).
- à Ezanville, le 1er mercredi de chaque mois, sur rendez-vous téléphonique au 07.71.71.09.73

Bulletin de contact

Adressez votre chèque à l'ordre de l'UFC au Centre Culturel du Forum 95210 ST GRATIEN

Adhésion réadhésion à l'UFC Vallée de Montmorency

Adhésion, première année : 28€ ; réadhésion 1 an : 23€

NOM.....

ADRESSE Postale.....

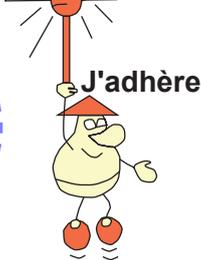
ADRESSE Courriel.....

TÉLÉPHONE.....

Année de naissance.....

date.....

signature



Don :.....

RGPD : En tant qu'adhérent signataire de ce bulletin, j'autorise que les données que j'ai saisies sur ce bulletin de contact soient stockées électroniquement, traitées et utilisées dans le seul but de maintenir le contact entre l'UFC et moi-même, pendant toute la durée de mon adhésion à l'association UFC Vallée de Montmorency, augmentée d'une durée de 3 ans. Je peux obtenir leur effacement sur simple demande.